

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_058 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU PLIE - BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Bien que le service du PLIE n'ait plus d'activité opérationnelle, ni d'agents affectés depuis le début de l'année 2022, la CABA doit continuer à élaborer et à approuver ce budget annexe jusqu'à ce que les autorités gestionnaires du FSE apurent l'ensemble des opérations ayant bénéficié du soutien financier de ce Fonds Européen et que soient perçus les soldes de ces aides.

Après reprise et affectation des résultats 2023, le Budget Primitif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2024, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	38 768,68
Recettes réelles de fonctionnement	0,00

Dépenses réelles de fonctionnement	38 768,68
------------------------------------	-----------

Recettes d'ordre entre sections	0,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	38 768,68

Dépenses d'ordre entre sections	0,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	38 768,68

Résultat d'investissement reporté	9 680,70
Recettes réelles d'équipement	0,00
(dont RAR)	0,00
Recettes d'ordre entre sections	0,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	9 680,70

Dépenses réelles d'équipement	9 680,70
(dont RAR)	0,00
Dépenses d'ordre entre sections	0,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	9 680,70

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, le niveau de vote étant le chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du service annexe du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.